

Nombre d'employés de la Banque du Canada à la fin de l'année, de 1944 à 1953, inclusivement.

Ces documents ont été déposés par le Banque du Canada. Viennent ensuite les suivants déposés par l'inspecteur général des banques:

#### BILL 338—PIÈCES À L'APPUI

1. Sommaire de l'état de toutes les banques fonctionnant le 1<sup>er</sup> juillet 1867 ou constituées depuis cette date.
2. Pays de résidence des actionnaires, pays où sont détenues les actions des banques à charte et état analytique des actions en fin d'année financière 1953.
3. État de la part des actionnaires: capital, fonds de réserve et bénéfices non répartis des banques à charte en fin d'année financière 1953.
4. Bénéfices nets, impôts sur le revenu et dividendes des banques à charte.
5. Taux d'intérêt qu'ont payés les banques à charte sur les dépôts personnels d'épargne au Canada, du 1<sup>er</sup> janvier 1924 au 31 décembre 1953.
6. Classement des dépôts en monnaie canadienne faits au Canada par le public de 1944 à 1953.
7. Classement des prêts au Canada de 1944 à 1953.
8. Taux des dividendes sur le capital versé et (entre parenthèses) sur la part des actionnaires, de 1944 à 1953.
9. État des recettes et des dépenses des banques à charte et autres renseignements les concernant au cours des années financières de 1944 à 1953 et pour des moyennes de quinze exercices financiers se terminant dans les années 1944 à 1953.
10. Bilan des banques à charte au 31 décembre, de 1944 à 1953.
11. Succursales des banques à charte au 31 décembre 1953.

Maintenant, M. Elderkin veut-il bien remettre à M. Gratrix un exemplaire de chacun des documents susmentionnés: 1, le sommaire; 2, le lieu de résidence des actionnaires; 3, l'état de la part des actionnaires; 4, les bénéfices nets; 5, les taux d'intérêt; 6, le classement des dépôts; 7, le classement des prêts; 8, le taux des dividendes; 9, l'état des recettes; 10, le bilan; 11, les succursales.

M. QUELCH: Ces documents seront imprimés dans le compte rendu, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Oui. Nous espérons que vous les aurez jeudi.

M. Gratrix est en train de rassembler les rapports annuels des banques à charte à l'intention des membres du Comité; vous les recevrez dans le courant de la journée. Ces rapports portent sur l'année 1953.

M. FRASER (*Peterborough*): Cela comprend-il la Barclays?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. CANNON: Y aura-t-il des exemplaires séparés de tous ces documents pour chaque membre du Comité?

Le PRÉSIDENT: Ces documents figureront au compte rendu et vous les aurez d'ici jeudi. C'est la raison pour laquelle nous les avons déposés aujourd'hui.

Le Comité étudie ensuite d'autres questions qui lui ont été renvoyées.